

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

IP/N/4/VEN/1

8 mai 1996

(96-1814)

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: espagnol

NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 4 d) DE L'ACCORD

Venezuela

La Mission permanente du Venezuela a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 11 avril 1996.

J'ai l'honneur de notifier au Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) les accords internationaux concernant la propriété intellectuelle auxquels le Venezuela est partie, qui sont entrés en vigueur avant l'Accord sur l'OMC et en vertu desquels les ressortissants des pays signataires bénéficient d'avantages spéciaux dans ce domaine.

La présente notification est faite conformément aux dispositions de l'alinéa d) de l'article 4 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Le Venezuela se réserve la possibilité de la compléter par la suite:

ACCORDS MULTILATERAUX		
Accord	Date d'entrée en vigueur	Source
Convention universelle sur le droit d'auteur	27 avril 1966	Journal officiel de la République du Venezuela n° 1.011 (numéro spécial)
Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes	23 décembre 1981	Journal officiel de la République du Venezuela n° 2.891 (numéro spécial)
Convention instituant l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	10 janvier 1984	Journal officiel de la République du Venezuela n° 3.311 (numéro spécial)
Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques	11 mai 1982	Journal officiel de la République du Venezuela n° 2.954 (numéro spécial)